



Bilan de la concertation  
sur les tracés  
(Janvier - Mars 2012)





# Sommaire

## **Introduction-----5**

► Les objectifs de la concertation sur les variantes de tracés -----	6
<i>Rappel de la décision ministérielle du 25 juin 2010 -----</i>	7
<i>Le territoire concerné-----</i>	9

## **1 Le dispositif et les modalités de la concertation----- 11**

► L'organisation générale de la concertation -----	12
<i>Les instances de pilotage et de concertation -----</i>	12
<i>Les modalités de concertation-----</i>	13
► Le déroulement de la concertation -----	14
<i>Les réunions intercommunales d'élus-----</i>	14
<i>La consultation du public -----</i>	16
<i>Les réunions des instances -----</i>	17
<i>Les réunions complémentaires-----</i>	17
► Les outils d'information et d'expression-----	18
<i>Le dossier de concertation-----</i>	18
<i>Le site internet -----</i>	19
<i>Annonces publicitaires des permanences en mairies-----</i>	20
<i>Affiches-posters en mairie-----</i>	21

## **2 Synthèse des avis et expressions lors de la 2<sup>ème</sup> phase de concertation ----- 23**

<i>La couverture médiatique de la concertation -----</i>	24
► Expression des institutions et du public-----	25
<i>Les institutions -----</i>	25
<i>Le Comité de suivi-----</i>	29
<i>Les pétitions-----</i>	30
<i>Le public : participation et expression -----</i>	31
<i>Le compte-rendu du garant de la concertation -----</i>	38

## **3 Synthèse des avis et expressions par secteur----- 39**

► Secteur 1 : de l'A68 à Verfeil -----	40
<i>Spécificité de la zone étudiée-----</i>	40
<i>Synthèse des échanges -----</i>	40
► Secteur 2 : de Verfeil à Villeneuve-lès-Lavaur -----	41
<i>Variantes étudiées par le maître d'ouvrage -----</i>	41
<i>Demandes d'études complémentaires-----</i>	42
<i>Synthèse des échanges -----</i>	42
► Secteur 3 : de Villeneuve-lès-Lavaur à Puylaurens-----	44
<i>Variantes étudiées par le maître d'ouvrage -----</i>	44
<i>Demandes d'études complémentaires-----</i>	44
<i>Synthèse des échanges -----</i>	45
► Secteur 4 : de Puylaurens à Soual -----	46
<i>Variantes étudiées par le maître d'ouvrage -----</i>	46
<i>Demandes d'études complémentaires-----</i>	46
<i>Synthèse des échanges -----</i>	46
► Secteur 5 : de Soual à Castres-----	47
<i>Variantes étudiées par le maître d'ouvrage -----</i>	47
<i>Demandes d'études complémentaires-----</i>	47
<i>Synthèse des échanges -----</i>	47



# Introduction



## ► Les objectifs de la concertation sur les variantes de tracés

### *Après une première phase de concertation sur le fuseau d'études...*

Une première phase de concertation sur les fuseaux s'est déroulée entre janvier et mai 2011. A la suite du comité de pilotage du 26 mai 2011, le préfet de région Midi-Pyrénées a arrêté le fuseau d'études au sein duquel devait s'effectuer la recherche de tracés pour l'autoroute.

### *... puis sur les échangeurs et l'itinéraire de substitution ...*

A la demande des élus locaux, le préfet a également engagé une étude globale sur les points d'échange (nombre et positionnement des échangeurs) et l'itinéraire de substitution. Une concertation a été consacrée à ces aspects en novembre et décembre 2011.

A la suite du comité de pilotage du 12 décembre 2011, le préfet de région a décidé des orientations relatives aux échanges et à l'itinéraire de substitution pour la suite des études et de la concertation.

### *... une autre phase de concertation sur les variantes de tracés de référence...*

Sur la base des études réalisées, la DREAL Midi-Pyrénées a étudié plusieurs variantes de tracés avant de les soumettre aux élus, aux acteurs du territoire et au public. Ce bilan porte sur cette dernière phase de concertation qui conduira au choix d'un tracé de référence pour le projet d'autoroute entre Castres et Toulouse.

### *... avant d'engager l'enquête publique, autre moment fort de la concertation*

Les études détaillées sur le tracé de référence permettront de définir une bande de 300 mètres de large qui sera soumise à l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

## **Rappel de la décision ministérielle du 25 juin 2010**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le principe de l'achèvement de la mise à 2 × 2 voies de la liaison entre Castres et Toulouse selon l'itinéraire RN 126 par mise en concession autoroutière est retenu ; les études préalables à la déclaration d'utilité publique seront poursuivies en ce sens.

**Art. 2.** – Les études préciseront les caractéristiques propres à la concession, et notamment les modalités de tarification de l'usage de la voie (hypothèses tarifaires, types de péage ou localisation des barrières de péage).

Ces études intégreront les apports du projet à la cohérence des différentes politiques mises en œuvre localement que ce soit en termes de développement économique ou de maîtrise et de structuration de la croissance de l'aire métropolitaine toulousaine. Ces études seront conduites dans une perspective multimodale, en intégrant notamment les projets de développement du transport ferroviaire.

**Art. 3.** – Ces études devront aussi permettre de justifier et de préciser les caractéristiques du projet au regard de son intérêt pour les territoires concernés et de ses effets potentiels, et notamment :

- la localisation des échangeurs et diffuseurs, qui devra être cohérente avec les politiques de développement local et de maîtrise de l'urbanisation mises en œuvre sur les territoires concernés ;
- les modalités de traitement des parties du réseau destinées à servir d'itinéraires de substitution, en particulier en termes de sécurité ;

- les modalités de préservation des activités agricoles visant à minimiser les impacts du projet tant en termes de prélèvement que d'effets de coupure et d'effets connexes ;
- les modalités de préservation ou de protection des milieux naturels et des espèces, et notamment les mesures envisagées pour éviter, réduire et, le cas échéant, compenser les atteintes aux continuités écologiques afin d'assurer de manière exemplaire leur prise en compte dans le cadre du projet ;
- les modalités de préservation et de valorisation des paysages ainsi que d'intégration paysagère du projet ;
- les modalités de préservation ou de protection de l'eau et des milieux aquatiques (qualité des eaux, transparence hydraulique...) ;
- les modalités de limitation des nuisances sonores engendrées par l'aménagement afin de respecter les seuils réglementaires ;
- l'évaluation du bilan du projet en termes de gaz à effet de serre.

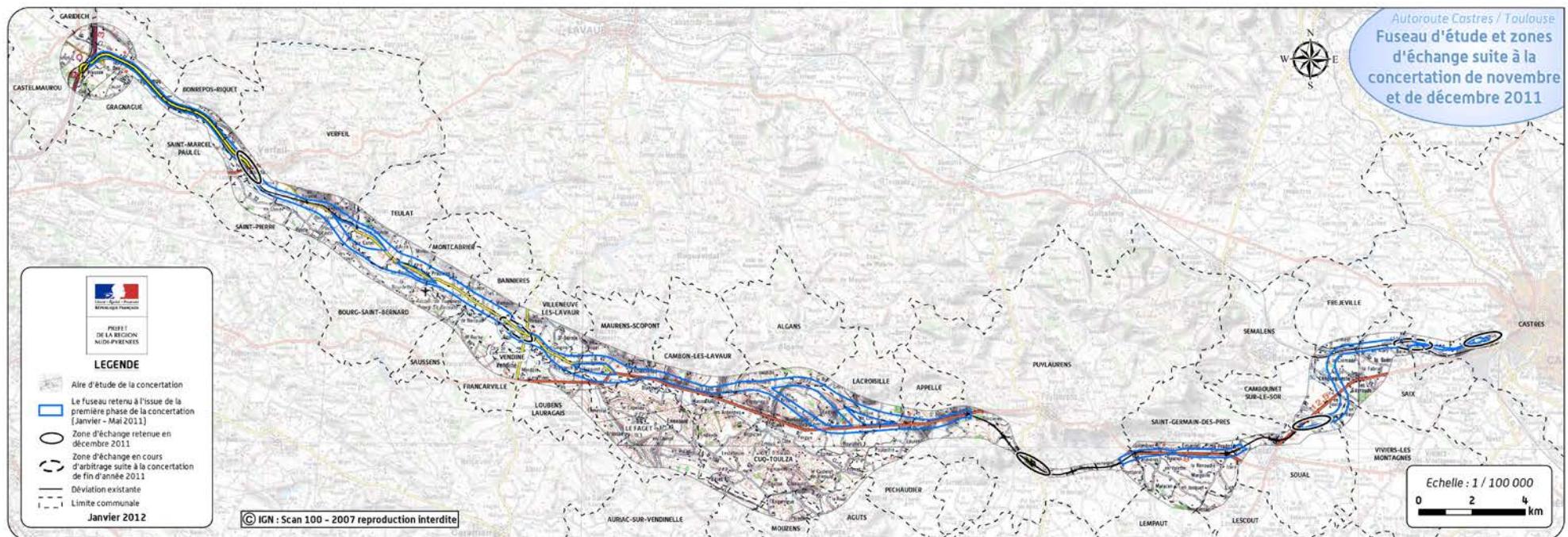
**Art. 4.** – Un comité de suivi du projet sera mis en place sous l'égide du préfet de région, associant les services de l'Etat, des représentants des collectivités territoriales concernées, des représentants du milieu économique, y compris les agriculteurs, des représentants syndicaux et des associations, notamment les associations de protection de l'environnement.

**Art. 5.** – La concertation et l'information du public seront poursuivies sous l'égide d'un garant que le maître d'ouvrage demandera à la Commission nationale du débat public de désigner.



## Le territoire concerné

Le périmètre concerné par la concertation comprend les différentes communes traversées par le fuseau d'études issu de la décision du préfet de région Midi-Pyrénées en mai 2011. Elle recouvre 2 départements (le Tarn et la Haute-Garonne).



Autoroute Castres-Toulouse - Bilan de la concertation sur le tracé de référence (janvier - mars 2012)



1

# Le dispositif et les modalités de la concertation



# ► L'organisation générale de la concertation

## *Les instances de pilotage et de concertation*

Conformément à la décision ministérielle du 25 juin 2010 et dans l'esprit de la loi Grenelle, le dispositif de concertation, dont les principes sont fixés par **une charte**, est encadré par plusieurs instances mises en place par le maître d'ouvrage :

- **un comité de pilotage**, présidé par le préfet de région : ce comité est l'instance de validation des études, d'arbitrage et de préparation des décisions à prendre. Il est composé :
  - des représentants de l'Etat : préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, du préfet du Tarn, directeur de la DREAL Midi-Pyrénées ;
  - du président du Conseil régional de Midi-Pyrénées ;
  - des présidents des Conseils généraux du Tarn et de la Haute-Garonne ;
  - du président de la Communauté d'agglomération de Castres – Mazamet.
- **un comité technique** réunissant des représentants des services techniques de chacun des organismes présents dans le comité de pilotage.
- **un comité de suivi, présidé par le préfet de région**, tel que prescrit par la décision ministérielle, dont la composition reflète l'esprit du Grenelle de l'environnement en matière de gouvernance (Etat, élus, associations, représentants du monde économique et des entreprises et représentants des salariés) est un lieu d'échange qui permet notamment de s'assurer du bon déroulement de la concertation.

• **un garant** de la concertation, Madame Nerte DAUTIER, nommée par la Commission nationale du débat public sur proposition du préfet de la région Midi-Pyrénées, veille au bon déroulement de la concertation.

Par ailleurs, les élus et acteurs du territoire sont associés à la recherche de synergies entre l'autoroute et les territoires concernés :

- **deux groupes de travail techniques** associent les représentants des collectivités et des services de l'Etat ainsi que des experts pour partager leurs connaissances et émettre des avis notamment sur les volets « aménagement du territoire & agriculture» et « environnement » ;
- **des ateliers du développement durable** ont permis de montrer comment et en quoi ce projet contribuerait au développement durable des territoires concernés.



Les ateliers du développement durable organisés à Castres le 23 janvier 2012

## **Les modalités de concertation**

Les modalités de la concertation sur les variantes de tracés s'inspirent de celles mises en œuvre lors de la concertation sur les fuseaux.

- **5 réunions inter-communales**, du 30 janvier au 3 février 2012, ont été organisées, une par secteur de l'itinéraire. L'objectif de ces réunions était d'obtenir les avis des élus sur les variantes de tracés ;
- **6 permanences de proximité pour le public**, du 6 au 28 février 2012, pour un dialogue direct entre la DREAL Midi-Pyrénées et les particuliers concernés par le projet (une permanence supplémentaire ayant été organisée à Teulat)
- **Dans chaque mairie** étaient disposés :
  - **une affiche** présentant en grand format les variantes de tracés et invitant les habitants aux permanences ;
  - **un exemplaire du dossier de concertation** en libre consultation ;
  - **un registre** où le public pouvait inscrire avis, remarques, suggestions sur le projet ....;
- **Des réunions supplémentaires** sur demande des élus ou de la DREAL ont permis d'échanger sur des points particuliers.
- **Des échanges approfondis** avec les acteurs du territoire lors de la réunion du comité de suivi du 5 mars 2012.

Parallèlement le **site Internet** [www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr](http://www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr) permettait de visualiser l'ensemble des tracés, de consulter et de télécharger le dossier de concertation tout en offrant la possibilité d'émettre un avis par mail.

L'ensemble de ce dispositif a été porté à la connaissance du public par des **communiqués de presse** et des **insertions publicitaires** dans la presse locale et régionale.

### **UNE CONCERTATION DANS L'ESPRIT DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT**

Dès la charte de la concertation, l'Etat, maître d'ouvrage de l'autoroute Castres-Toulouse, avait indiqué son intention d'associer les différents acteurs du territoire pour prendre en compte les avis formulés par les différents collèges (élus, monde économique, syndicats, associations).

Outre le Comité de suivi, constitué sur la base de ces collèges, deux groupes de travail ont été créés : l'un sur l'environnement, l'autre sur l'agriculture et l'aménagement du territoire. Ils réunissent non seulement les représentants des collèges concernés mais aussi des experts scientifiques et permettent de renforcer la prise en compte des aspects écologiques et de développement local.

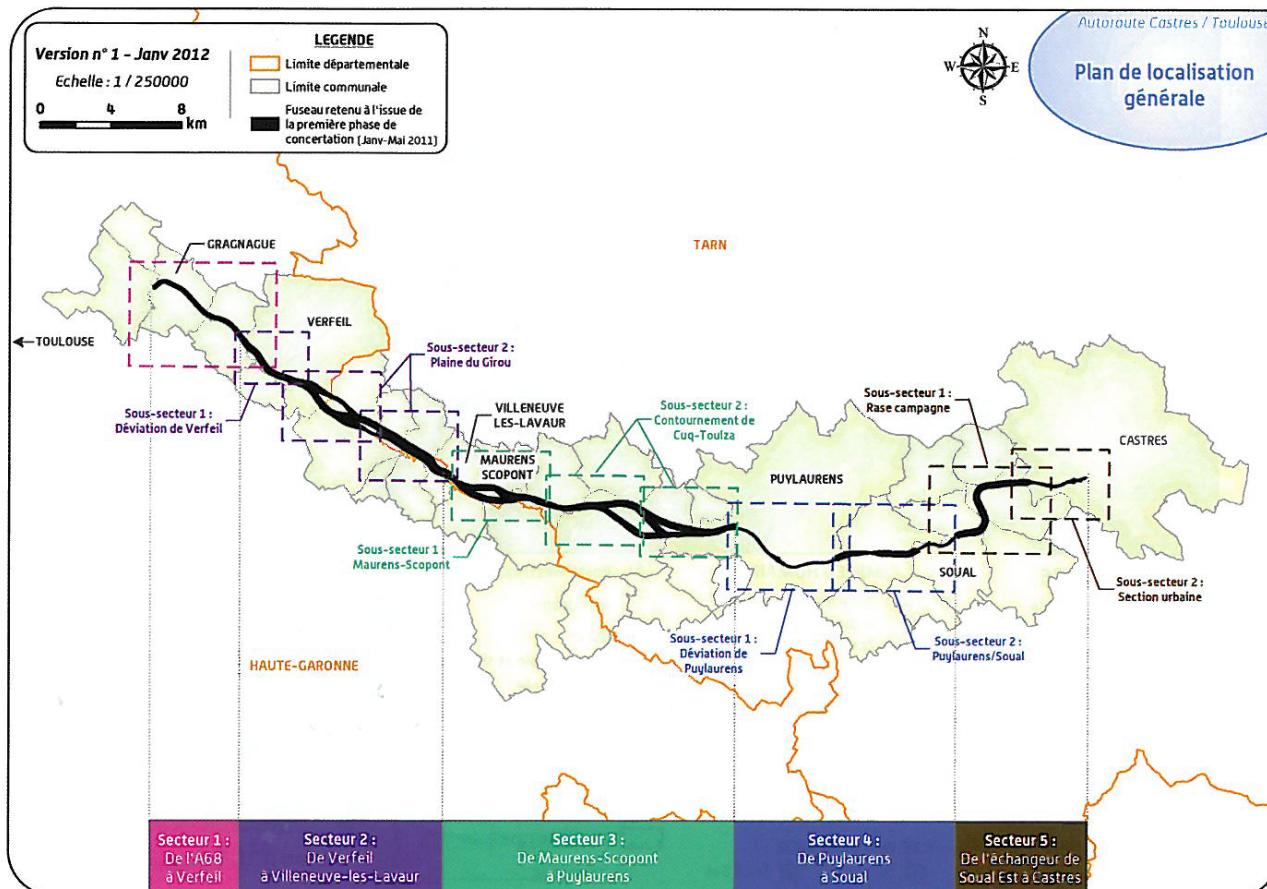
Afin de préparer l'arrivée du projet d'autoroute Castres-Toulouse, l'Etat a organisé le 23 janvier 2012 à Castres une rencontre de tous les acteurs du territoire. Cette journée d'échange sur les défis à relever pour bénéficier au mieux de cette nouvelle infrastructure avait pour ambition de permettre aux acteurs locaux de dégager les orientations permettant d'inscrire le projet dans une perspective d'aménagement durable des territoires concernés.

Madame Nerte DAUTIER, nommée par la Commission nationale du débat public, a poursuivi sa mission de garant pendant cette phase de concertation.

## ► Le déroulement de la concertation

### *Les réunions intercommunales d'élus*

Les variantes de tracés ont été présentées aux élus locaux (liste page suivante) lors de 5 réunions intercommunales\*. Chaque réunion a permis d'échanger sur les enjeux du territoire et l'analyse du maître d'ouvrage, par secteur, et à chacun d'indiquer sa préférence et ses contraintes en termes de tracés.



\* Secteur 1 : le 30 janvier à Castelmaouou/ Secteur 2 : le 3 février à Verfeil/ Secteur 3 : le 1<sup>er</sup> février à Cuq Toulza/ Secteur 4 : le 2 février à Soual/ Secteur 5 : le 31 janvier à Cambounet-sur-le-Sor

## LES ELUS INVITES AUX REUNIONS INTERCOMMUNALES

SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	SECTEUR 4	SECTEUR 5
<p>MM. les conseillers généraux des cantons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Verfeil</li> <li>• Toulouse 15</li> <li>• Montastruc-La-Conseillère</li> </ul> <p>MM. les présidents de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CC des Coteaux du Girou</li> <li>• CC Coteaux Bellevue</li> </ul> <p>MM. les maires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonrepos-Riquet</li> <li>• Castelmarou</li> <li>• Garidech</li> <li>• Gragnague</li> <li>• Saint-Marcel-Paulel</li> <li>• Saint-Pierre</li> <li>• Verfeil</li> </ul>	<p>MM. les conseillers généraux des cantons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Verfeil</li> <li>• Lavaur</li> <li>• Lanta</li> <li>• Caraman</li> <li>• Cuq-Toulza</li> </ul> <p>MM. les présidents de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CC des Coteaux du Girou</li> <li>• CC Tarn et Agout</li> <li>• CC du S.E.S.C.A.L</li> <li>• CC Cœur Lauragais</li> <li>• CC du Pays de Cocagne</li> </ul> <p>MM. les maires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bourg-Saint-Bernard</li> <li>• Le Faget</li> <li>• Francarville</li> <li>• Loubens-Lauragais</li> <li>• Saint-Marcel-Paulel</li> <li>• Saint-Pierre</li> <li>• Saussens</li> <li>• Vendine</li> <li>• Verfeil</li> <li>• Bannières</li> <li>• Cambon-lès-Lavaur</li> <li>• Maurens-Scopont</li> <li>• Montcabrier</li> <li>• Teulat</li> <li>• Villeneuve-lès-Lavaur</li> </ul>	<p>MM. les conseillers généraux des cantons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lavaur</li> <li>• Puylaurens</li> <li>• Caraman</li> <li>• Cuq-Toulza</li> </ul> <p>MM. les présidents de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CC du S.E.S.C.A.L</li> <li>• CC Cœur Lauragais</li> <li>• CC du Pays de Cocagne</li> </ul> <p>MM. les maires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Faget</li> <li>• Loubens-Lauragais</li> <li>• Algans</li> <li>• Appelle</li> <li>• Cambon-lès-Lavaur</li> <li>• Cuq-Toulza</li> <li>• Lacroisille</li> <li>• Maurens-Scopont</li> <li>• Puylaurens</li> <li>• Villeneuve-lès-Lavaur</li> </ul>	<p>MM. les conseillers généraux des cantons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Puylaurens</li> <li>• Dourgne</li> </ul> <p>MM. les présidents de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CC du Sor et de l'Agout</li> <li>• CC du Pays de Cocagne</li> </ul> <p>MM. les maires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cambounet-sur-le-Sor</li> <li>• Puylaurens</li> <li>• Saint-Germain-des-Prés</li> <li>• Sémalens</li> <li>• Soual</li> </ul>	<p>MM. les conseillers généraux des cantons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Puylaurens</li> <li>• Dourgne</li> <li>• Labruguière</li> <li>• Castres-Ouest</li> <li>• Castres-Est</li> <li>• Villemur-sur-Agout</li> </ul> <p>MM. les présidents de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CA de Castres Mazamet</li> <li>• CC du Sor et de l'Agout</li> <li>• CC du Pays de Cocagne</li> <li>• CC du Pays d'Agout</li> </ul> <p>MM. les maires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cambounet-sur-le-Sor</li> <li>• Castres</li> <li>• Fréjeville</li> <li>• Saint-Germain-des-Prés</li> <li>• Saïx</li> <li>• Sémalens</li> <li>• Soual</li> <li>• Viviers-lès-Montagnes</li> </ul>

## **La consultation du public**

Le maître d'ouvrage a fait en sorte que le public - et particulièrement les habitants des communes riveraines - soit à la fois informé et concerté sur la définition du tracé de référence.

Lors de cette deuxième phase de la concertation, le public a pu dialoguer avec les représentants du maître d'ouvrage lors de 6 permanences de proximité ; il pouvait également s'exprimer dans des registres mis à sa disposition dans chacune des 32 mairies et par le biais du site Internet.

### **■ Affichage et registres en mairies**

Des registres étaient à disposition du public jusqu'au 29 février 2012, dans chacune des 32 communes de l'aire d'étude afin que chacun puisse y inscrire son avis, ses remarques et suggestions.

En accompagnement de ces registres, chaque mairie a reçu :

- une affiche avec une impression grand format de la carte des variantes de tracés sur le secteur concerné ;
- et un exemplaire du dossier de concertation à mettre à disposition du public.

### **■ Les permanences de proximité**

Le maître d'ouvrage a proposé d'aller à la rencontre de tous ceux qui voudraient s'informer et/ou exposer leur situation à l'occasion de **permanences de proximité**.

5 permanences de proximité ont été organisées dans des lieux choisis de telle façon qu'un habitant ne soit jamais éloigné de plus de 10 km environ d'une permanence :

- Lundi 6 février, Saïx
- Mardi 7 février, Villeneuve-Lès-Lavaur
- Mercredi 8 février, Cuq Toulza
- Jeudi 9 février, Saint-Germain-des-Près
- Vendredi 10 février, Verfeil

Le calendrier de ces permanences était porté à la connaissance du public (*voir en détails chapitre suivant « les outils d'information et d'expression »*) :

- par des insertions publicitaires dans la presse locale ;
- via une affiche (avec une carte grand format du projet) dans les mairies ;
- par un communiqué de presse.

Chaque entretien était tracé sur une fiche de suivi, permettant ensuite l'analyse des différentes remarques (voir chapitre 2).

Constatant la très faible part des habitants de cette commune ayant participé aux premières permanences, une permanence supplémentaire a été organisée à Teulat le 28 février. Un rappel a été fait la veille en fin de réunion publique à Maurens-Scopont pour inciter les personnes présentes à y participer. Des invitations ont été distribuées dans les boîtes aux lettres des habitants par la municipalité de Teulat.

## **Les réunions des instances**

**Les Ateliers du développement durable**(\*), organisés le 23 janvier 2012 à Castres, ont réuni 92 participants.

Cette journée de réflexion avait pour but de préparer le territoire à l'arrivée de l'infrastructure en donnant des retours d'expérience hors région et des témoignages locaux. Le **groupe de travail « Aménagement du territoire et agriculture »** devra tirer les enseignements de cette journée et les formaliser dans un livre blanc.

**Le groupe de travail « Environnement (\*)»** a été réuni le 27 février 2012 et a pu examiner les différentes variantes de tracés. De nombreuses observations ont été formulées par les participants, dont certaines ont immédiatement pu être prises en compte.

**Le comité de suivi**(\*) a été réuni le 5 mars 2012 pour faire le point sur le déroulement de la concertation et échanger sur les différentes variantes de tracés. Le garant de la concertation a fait part de son bilan pour cette réunion.

(\*) Comptes-rendus mis en ligne sur le site internet  
[www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr](http://www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr)

## **Les réunions complémentaires**

Lors de la concertation, il est apparu nécessaire d'organiser des réunions complémentaires soit à la demande des élus (la DREAL a répondu à l'ensemble des sollicitations), soit à la demande de la DREAL :

### **Une réunion d'information et d'échanges à Maurens-Scopont le 27 février 2012**

Une réunion supplémentaire a été organisée avec les habitants concernés pour présenter une adaptation de tracé demandée par le maire de Cambon-lès-Lavaur. Cette nouvelle option a été unanimement refusée par les habitants du hameau d'Esclauzolles.

### **Une réunion d'échanges à Vendine le 28 février 2012**

Le maire de Vendine, Président de la Communauté de communes Cœur Lauragais, a sollicité cette réunion pour étudier l'opportunité et les localisations possibles d'un échangeur : soit à Villeneuve-lès-Lavaur (à l'est de la RD11 ou en raccordement à la RD 142), soit au nord de la commune de Vendine.

### **Une réunion d'échanges à Verfeil le 2 mars 2012**

Sur demande du Maire de Verfeil, les représentants de la DREAL et d'EGIS ont présenté l'étude portant sur la reconstitution d'une déviation au niveau du terrain naturel, dans le cas de la variante de tracé sud (qui intègre la déviation actuelle à l'autoroute).

### **Une réunion d'échanges à Algans le 12 mars 2012**

Les maires d'Algans et Lacroisille ont sollicité la DREAL pour qu'elle explique les raisons de la proposition du tracé nord. Cette réunion s'est tenue en présence d'exploitants agricoles et de particuliers informés par les municipalités. La DREAL a détaillé la comparaison multicritères des tracés étudiés.

### **Une réunion d'échanges à la préfecture du Tarn le 13 mars 2012**

Une réunion d'échanges avec la Chambre d'agriculture et la FDSEA du Tarn s'est tenue sous la présidence du Préfet du Tarn. Elle a permis d'aborder les enjeux agricoles des variantes de tracés.

# ► Les outils d'information et d'expression

## *Le dossier de concertation*

Le dossier de concertation présentait les différentes variantes de tracés.

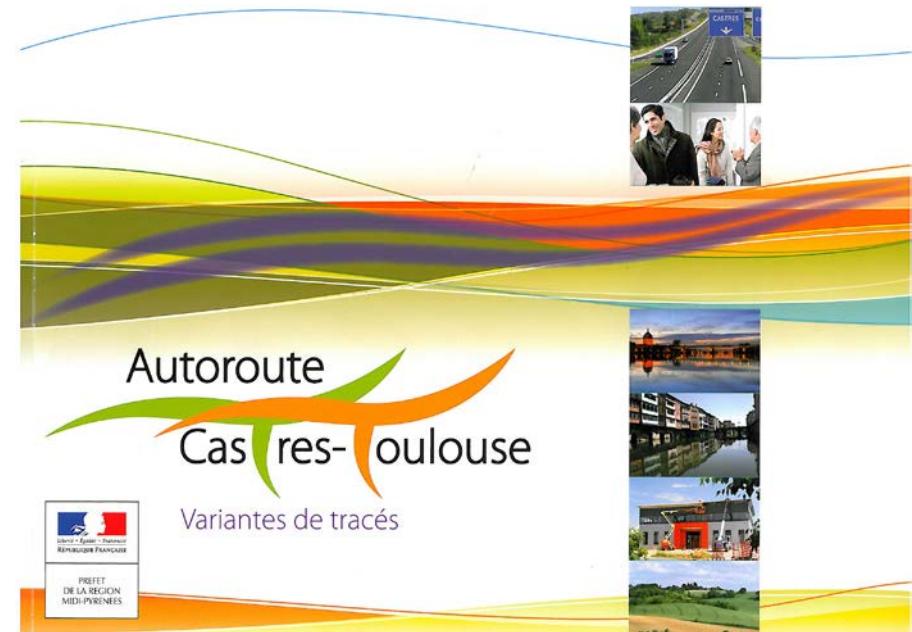
Ces tracés ont été recherchés au sein du fuseau d'études retenu suite au comité de pilotage du 26 mai 2011. Ils tiennent compte des enjeux présents sur le territoire qui étaient regroupés en cinq thématiques :

- l'urbanisation, le cadre de vie, les réseaux et servitudes,
- l'environnement physique,
- l'agriculture,
- la faune et la flore,
- le patrimoine, le paysage, le tourisme et les loisirs.

Les hypothèses de tracés étaient présentées par secteur, voire par sous-secteur pour une meilleure lisibilité lorsque le nombre de variantes était important.

Dans chaque secteur, on retrouvait pour chaque thématique une présentation cartographique des enjeux et des tracés puis un tableau permettant la comparaison des effets des différents tracés, avec, le cas échéant, une proposition de mesures de réduction et la présentation des effets potentiels résiduels. Enfin, un tableau de synthèse décrivait, par thématique, les effets potentiels de chaque tracé et leurs coûts.

Une dernière partie présentait la proposition du maître d'ouvrage à l'issue de l'analyse multicritères. Elle prenait en compte l'ensemble des coûts, effets résiduels et avantages du projet. Une synthèse globale du projet précisait notamment les effets du tracé proposé sur l'environnement, le coût de l'aménagement, les trafics, une estimation du montant de la subvention d'équilibre prévisible.



*Le dossier de concertation était librement téléchargeable depuis le site internet mais aussi consultable en mairie.*

## Le site internet

Mis en place dès le début de la première phase de concertation, le site [www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr](http://www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr) est resté le vecteur privilégié d'information et de la concertation.

Il permettait à chaque internaute de consulter le dossier de concertation, de consulter/télécharger les comptes-rendus de réunion, etc.

Le site Internet permettait aussi d'accéder aux cartes présentant les variantes de tracés et de les afficher avec beaucoup de précision.

C'était enfin un moyen privilégié d'interactivité : chaque internaute pouvant s'y exprimer, poser une question...

Au cours de la concertation, le maître d'ouvrage a d'ailleurs mis en ligne plusieurs fiches spécifiques répondant aux préoccupations les plus souvent exprimées et aux demandes d'adaptation du tracé :

- fiche " Saint-Germain-des-Près, adaptation ponctuelle du tracé " ,
- fiche " Nouvelles mobilités, multimodalité, intermodalité " ,
- fiche " Acquisitions foncières " ,
- fiche " Construire en zone inondable " ,
- fiche " Maurens-Scopont-Cambon-lès-Lavaur : adaptation ponctuelle du tracé " .



*Le site internet était périodiquement mis à jour (mise en ligne des comptes-rendus des différentes réunions, fiches thématiques en réponse aux questions les plus fréquemment posées, etc.)*

La lisibilité de l'accès à l'information, la réactivité dans la mise à jour a progressé entre le début et la fin de la concertation, en particulier suite aux demandes de la garante de la concertation.

## **Annonces publicitaires des permanences en mairies**

Pour annoncer les permanences et faire connaître le site internet, le maître d'ouvrage a acheté des espaces publicitaires dans la presse locale des deux départements.

12 publicités sont parues dans les journaux diffusés dans l'aire de la concertation :

- La Dépêche du Midi, Edition Tarn Castres : les 31 janvier, 2 et 6 février
- La Dépêche du Midi, Edition Sud-Est : les 31 janvier, 2 et 6 février
- La Dépêche du Midi, Edition Nord-Est : les 31 janvier, 2 et 6 février
- La Voix du Midi Lauragais : le 3 février
- Le Tarn Libre : le 3 février
- Le Journal d'Ici : le 2 février

**Autoroute  
Castres-Toulouse**

**Concertation sur les variantes de tracés**

« Informez-vous, Exprimez-vous »

Vous souhaitez évoquer des sujets personnels ou faire partager votre connaissance du territoire concerné par les tracés ? Vous pourrez rencontrer près de chez vous des responsables du projet et des représentants du bureau d'études lors de permanences.

• **SAIX**  
Lundi 6 février 2012 de 16h à 19h  
(Ferme Laval)

• **SAINTE-GERMAIN-DES-PRES**  
Jeudi 9 février 2012 de 16h à 19h  
(Mairie)

• **VILLENEUVE LES LAVAUR**  
Mardi 7 février 2012 de 16h à 19h  
(Mairie)

• **VERFEIL**  
Vendredi 10 février 2012 de 16h à 19h  
(Mairie)

• **CUQ TOULZA**  
Mercredi 8 février 2012 de 16h à 19h  
(Mairie)

[www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr](http://www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr)

**LIBERTÉ ÉGALITÉ FRÉRETTÉ**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET  
DE LA RÉGION  
MIDI-PYRÉNEES

## Affiches-posters en mairie

Des affiches de grand format A0 (841 × 1189 mm) ont été mis en place avant le début de la concertation dans chacune des mairies concernées.

Cinq variantes étaient disponibles : 1 par secteur.

Chacune comportait :

- dans la moitié supérieure, la carte de présentation des fuseaux concernant la commune ;
- dans la moitié inférieure, un texte proposait de consulter le site Internet pour télécharger le dossier de concertation, et proposait le calendrier des permanences de proximité.

**Autoroute Castres-Toulouse**

**Concertation sur les tracés**  
de l'A 68 à Verfeil (Secteur 1)

*Suite à la première phase de concertation qui s'est déroulée entre janvier et mai 2011, le préfet de région a retenu un fuseau d'études pour la recherche de tracés. La phase de concertation qui s'ouvre maintenant porte sur le choix d'un tracé de référence pour le projet d'autoroute entre Castres et Toulouse. Parallèlement à la consultation des élus, l'Etat, maître d'ouvrage du projet, souhaite informer le public et recueillir ses avis. Ces échanges enrichiront les connaissances déjà acquises et participeront à une meilleure conception du projet.*

**LÉGENDE**

- Zone d'étude
- Unité communale
- Unité urbaine
- Tracé retenue pour la recherche de tracés (janvier 2011)
- Préconisation (mai 2011)
- Tracé étudié
- Département
- Arrondissement
- Section d'arrondissement
- Section de commune
- Point de localisation des permanences

Venues n° 1 - Janv 2012  
Verfeil / Z 75000  
700 1 400

**► Consultez le site internet**  
[www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr](http://www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr)  
Il rassemble toute la documentation nécessaire sur le projet et permet de télécharger le dossier de concertation.

**► Rendez-vous dans les permanences**  
Vous pourrez rencontrer près de chez vous des responsables du projet et des représentants du bureau détenus à :  
**SAIX** - Lundi 6 février 2012 de 16h à 19h (Ferme Laval)  
**VILLENEUVE LES LAVAUR** - Mardi 7 février 2012 de 16h à 19h (Mairie)  
**CUQ TOULZA** - Mercredi 8 février 2012 de 16h à 19h (Mairie)  
**SAINT-GERMAIN-DES-PRES** - Jeudi 9 février 2012 de 16h à 19h (Mairie)  
**VERFEIL** - Vendredi 10 février 2012 de 16h à 19h (Mairie)

**► Le dossier de concertation**  
En libre consultation dans les mairies. Vous trouverez aussi un registre à votre disposition en mairie pour toutes remarques ou questions.

**PREFET DE LA RÉGION MÉDITERRANÉE**  
**PREFET DE LA RÉGION MÉDITERRANÉE**  
**PREFET DE LA RÉGION MÉDI-PYRÉNEES**



2

# Synthèse des avis et expressions lors de la 2<sup>ème</sup> phase de concertation



## ***La couverture médiatique de la concertation***

Deux communiqués de presse ont été envoyés, l'un pour les ateliers du développement durable (26 janvier) et le second pour le lancement de la concertation (30 janvier).

Du 23 janvier au 28 février, on a dénombré 17 articles répartis comme suit :

2 articles à l'occasion des ateliers du développement durable ;

- Le Journal d'Ici le 19 janvier : « Marier autoroute et développement durable ».
- La Dépêche du Midi Tarn Castres le 24 janvier : « Castres, ils préparent l'arrivée de l'autoroute ».

5 articles parus à l'occasion de la visite du ministre des Transports, dont l'un sur un site d'information locale. Ces articles ont aussi servi à marquer pour la presse le début de cette nouvelle phase de concertation :

- La Dépêche du Midi Tarn Castres le 26 janvier 2012 : « Mariani dans le Tarn »
- Toulouse 7 le 25 janvier 2012 : « Mariani dans le Tarn »
- Le Journal D'Ici le 2 février 2012 : « Routes, le ministre confirme un coup d'accélérateur »
- Le Journal D'Ici le 2 février 2012 : « Routes, ce que le ministre a apporté ».
- L'Echo du Tarn du 2 février 2012 : « L'autoroute sera mise en service fin 2015 ».

Les autres articles annoncent essentiellement la concertation et les réactions des riverains et municipalités à ce sujet. Plusieurs articles ont notamment été dédiés aux réactions de l'Upnet et du collectif RN 126.

- La Dépêche du Midi Tarn Castres le 25 janvier 2012 : « Lauragais Nature se réunit »
- La Voix du Midi Lauragais, le 2 février 2012 : « Castres-Toulouse, l'UPNET est en colère »
- La Dépêche du Midi, le 2 février 2012 : « Castres-Toulouse, dernière concertation sur le tracé »
- Le Journal d'Ici le 9 février 2012 : « Les enjeux de l'autoroute »
- Toulouse Info, le 9 février 2012 : « Toulouse-Castres, l'autoroute de la discorde »
- La Dépêche du Midi, le 14 février 2012 : « Verfeil, le tracé de l'autoroute bientôt dévoilé »
- La Dépêche du Midi Tarn Castres, le 15 février 2012 : « Tension sur le tracé autoroutier dans la Vallée du Girou »
- Toulouse Infos, le 17 février 2012 : « le Collectif RN 126 dit non à l'autoroute Castres Toulouse »
- Le Tarn Libre le 24 février 2012 : « Autoroute, le collectif RN 126 communique »
- Le Tarn Libre le 24 février 2012 : « UPNET, une voie efficace et respectueuse du territoire »

La plupart des articles traitant cette concertation d'un point de vue plus technique.

# ► Expression des institutions et du public

## *Les institutions*

### ■ Les réunions intercommunales avec les élus

Chaque réunion commençait par un rappel des décisions antérieures et la présentation des modalités de concertation.

Puis, après un exposé de la méthodologie employée pour l'analyse des tracés, il était proposé une vue générale des différentes variantes sur l'ensemble de l'itinéraire, à la suite de laquelle on procédait à une analyse détaillée des enjeux du secteur concerné par la réunion et à la présentation cartographique des différentes propositions de tracés.

La discussion était ensuite engagée sur la base des propositions faites par le maître d'ouvrage.

Chaque réunion intercommunale a fait l'objet d'un compte-rendu complet qui a été mis en ligne sur le site internet.

La participation aux 5 réunions intercommunales a été importante.

## ■ Les avis et délibérations

Les tableaux ci-dessous récapitulent les différents avis et délibérations parvenus au maître d'ouvrage pendant la concertation du 30 janvier au 15 mars 2012.

On entend par « avis » les contributions écrites des élus des collectivités et des acteurs du territoire.

### LES COMMUNES

Communes	Date		Délibération	Avis
Lacroisille	01/02/12	Rejette les tracés Nord et Centre du secteur 3. Refuse l'itinéraire de substitution proposé par la DREAL et demande, pour compenser la rétrocession des déviations de Puylaurens et Soual, un itinéraire qui permette des déplacements vers Castres ou en venant de Castres avec la même qualité de confort, de sécurité et de performance en temps que l'itinéraire actuel.	■	
Soual	13/02/12	Proposition d'un tracé pour l'itinéraire de substitution.		■
Le Faget	04/02/12	Demande le maintien de l'échangeur positionné au plus près du carrefour de la RD 11, RD 87, RD 20, RD 42 devenue RN 126.	■	
Bourg-Saint-Bernard	13/02/12	Rappelle son opposition à la mise en concession payante et son souhait d'aménagement de la RN 126. Favorable à la création d'un échangeur à proximité du village de Vendine.	■	
Blan	09/02/12	Courrier envoyé au Président du Conseil général du Tarn qui l'a transmis au Député du Tarn Bernard CARAYON. Demande le contournement de Blan.		■
Montcabrier	09/02/12	Alerte sur le fait que le terrain de sports à Prat Contrat est impacté par les tracés 2 et 4 et partiellement par le 5. Demande une indemnisation s'il y a impact pour l'achat d'un autre terrain pour un équipement équivalent.		■
Francarville	17/02/12	Demande de M. Rondeau Jean Claude, lieu-dit le Loung à Francarville, de conserver sa maison à proximité de l'autoroute et un chemin d'accès à sa maison.		■
Saint-Sernin-les-Lavaur	20/02/12	Favorable à l'implantation d'un échangeur à l'ouest du territoire de la future Communauté de communes issue du rattachement des CC Sor et Agout et CC du Pays de Cocagne ainsi que la commune de Maurens Scopont. Demande que les voies de circulation vers les échangeurs soient sécurisées.	■	
Algans Lastens	24/02/12	S'oppose au tracé qui impacterait le territoire de la commune d'Algans-Lastens. Demande de repositionner le tracé sur la commune de Cuq Toulza.	■	
Maurens-Scopont	01/03/12	Confirme son opposition aux tracés Nord ancien et nouveau, qui portent préjudice aux habitants sur le hameau des Esclauzolles. Réitère son avis favorable pour le tracé Sud qui n'impacte aucune habitation ou activité.	■	
Cuq Toulza	05/03/12	Pour le fuseau Nord moins pénalisant et moins onéreux pour le contournement de Cuq.	■	

## AUTRES COLLECTIVITES

Collectivités	Date		Délibération	Avis
Communauté de communes Sor et Agout	31/01/12	Favorable à l'implantation d'un échangeur à l'extrémité ouest du territoire de la future communauté de communes. Demande expressément le rétablissement et la poursuite des études concernant la mise en place de voies de substitution comme prévues sur le tracé autoroutier.	■	
Communauté de communes Cœur Lauragais	07/02/12	Se prononce Pour le tracé le plus au nord et demande un échangeur situé à Vendine avec un raccordement entre les RN 126 – RD 826 et RD 11. Demande que l'on prenne en compte les nuisances des véhicules sur éventuelle solution de substitution.		■
Communauté de communes du Pays de Cocagne	13/02/12	Favorable à l'implantation d'un échangeur à l'ouest du territoire de la future CC issue du rattachement des CC Sor et Agout et CC du Pays de Cocagne ainsi que la commune de Maurens-Scopont. Demande que les voies de circulation vers les échangeurs soient sécurisées, la poursuite des études pour les voies de substitution.	■	
Communauté de communes du SESCAL	16/02/12	Pour le tracé 6 secteur 2 Verfeil/Villeneuve Pour le tracé Sud secteur 3 Villeneuve/Puylaurens Demande le tracé le moins préjudiciable pour les habitants et pour l'agriculture. Demande un échange à hauteur du secteur de Vendine.	■	
Conseil général du Tarn	01/02/12	Pour le projet d'autoroute assurant une desserte harmonieuse du Tarn et dans le respect des coûts initiaux annoncés par l'Etat.		■

## ASSOCIATIONS

	Date		Délibération	Avis
Avenir 81	08/02/11	Demande les études économiques détaillées des tracés 1 à 6 ainsi que le dossier de l'étude faune flore.		■
Avenir 81	15/02/12	Demande d'adaptation du tracé sud longeant le Girou au niveau du hameau de Sainte-Germaine (commune de Bourg-Saint-Bernard).		■
Terres et coteaux du Lauragais	24/02/12	Rappelle son opposition de principe au projet autoroutier. Contre le tracé en zone inondable.		■
Conseil de développement du Pays d'Autan	01/02/12	Dossier confortant les éléments de compatibilité entre l'autoroute Castres-Mazamet - Toulouse et la stratégie nationale de développement durable.		■

## CHAMBRES CONSULAIRES

	Date		Délibération	Avis
Agricultures et Territoires du Tarn Chambre d'agriculture	24/02/12	Demande que l'option choisie par l'Etat soit celle qui minimise les impacts du projet tant en terme de prélèvements que d'effets de coupures. Favorable aux tracés sud près du Girou dans le secteur 2 (plaine du Girou) et dans le secteur 3 à Maurens-Scopont. Favorable au tracé sud proche de la RN126 à Cuq-Toulza. Demande une anticipation des réserves foncières.		■
Agricultures et Territoires Haute-Garonne Chambre d'agriculture	05/03/12	Pour un tracé le plus rapproché possible de l'actuelle liaison RD 20 RD 42 RN 126 et qui limite l'impact sur les activités agricoles présentes sur le secteur et l'emprise sur le foncier agricole. Favorable à Verfeil au tracé sud empruntant l'actuelle déviation. Favorable aux tracés nord proches de la RN 126 dans la plaine du Girou et à Maurens-Scopont. Demande une anticipation des réserves foncières.		■

## Le Comité de suivi

Le comité de suivi a été réuni le 5 mars 2012 sous la présidence de Monsieur le Préfet de la Région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne.

Après avoir fait le point sur les structures de la concertation (notamment la forte participation aux Ateliers du développement durable le 23 janvier 2012 à Castres), cette réunion a abordé successivement les variantes de tracés proposées dans chacun des

cinq secteurs en mentionnant à chaque fois les premiers enseignements de la concertation.

Pour chaque secteur, le maître d'ouvrage a présenté la proposition qui lui semblait la plus acceptable et les participants ont été invités à faire part de leurs avis.

*Le compte-rendu intégral de cette réunion figure sur le site internet.*

LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SUIVI					
État	Collectivités	Parlementaires	Monde économique	Syndicats	Associations
Préfet de région	Conseil régional Midi-Pyrénées	P. Lemassé député de Haute-Garonne (7 <sup>e</sup> circonscription)	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie	FO régional	Comité de soutien à l'autoroute
DREAL	Conseil général du Tarn	P. Cohen député de Haute-Garonne (3 <sup>e</sup> circonscription maire de Toulouse)	Chambre de Commerce et d'Industrie Castres-Mazamet	CGT régional	ATLASE (Aude et Tarn liés pour Sud-Europe)
Préfecture de Haute-Garonne	Conseil général de Haute-Garonne	B. Carayon – député du Tarn (4 <sup>e</sup> circonscription maire de Lavaur)	Chambre d'agriculture de Haute-Garonne	CFDT régional	Cercle Cité solidaire
Directions Départementales des Territoires de Haute-Garonne	Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet  Communauté Urbaine du Grand Toulouse	Ph. Foliot – député du Tarn (3 <sup>e</sup> circonscription Conseiller municipal de Castres)	Chambre d'agriculture du Tarn	CFE-CGC régional	Collectif RN 126*
Préfecture du Tarn	Association des maires de Haute-Garonne	J. Alquier sénatrice du Tarn	Chambre des métiers du Tarn	CFTC régional	Lauragais sans autoroute
Directions Départementales des Territoires du Tarn	Association des maires du Tarn	A. Chatillon sénateur de Haute-Garonne (maire de Revel)	MEDEF	FDSEA 31	UPNET
			CGPME	FDSEA 81	FNE
CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional)					

\*Nota : le collectif RN126 a refusé de faire partie du Comité de suivi.

## **Les pétitions**

### **Avertissement méthodologique :**

*Plusieurs registres contiennent des pétitions reproduites par photocopie, puis personnalisées avec le nom et le prénom de chaque signataire et enfin collées ou agrafées dans le registre. Il a semblé opportun de bien identifier et de faire ressortir leur contenu indépendamment des prises de position individuelles et manuscrites.*

Deux pétitions sont parvenues à la DREAL Midi-Pyrénées :

### **■ Terres et coteaux du Lauragais**

A l'occasion de la concertation sur les tracés, l'association a adressé un courrier à la DREAL Midi-Pyrénées confirmant son opposition au projet en général et refusant tout tracé dans les terres inondables du Girou. Elle rappelle à cet égard la pétition qu'elle avait lancée en juin 2011 et qui, selon l'association, aurait recueilli 548 signatures à fin février 2012.

Elle ajoute qu'un parcours en déblai au nord de la RN 126 limiterait les impacts tant sur le plan paysager qu'acoustique.

Il faut signaler qu'une partie de ce courrier a été reprise sous forme d'une feuille imprimée. Cette dernière a été signée et collée par 79 habitants du Faget et 9 habitants de Francarville dans les registres de concertation à disposition dans chacune des mairies.

### **■ Mairie de Teulat**

Dans cette commune, comme lors de la première phase de concertation, le maire a mis à disposition de la population une feuille imprimée refusant les tracés 1 et 2 qui « *couperaient une partie du village* » et exprimant une préférence pour un tracé au plus près du Girou.

91 personnes ont signé cette pétition.

## ***Le public : participation et expression***

### **AVANT-PROPOS METHODOLOGIQUE**

Les différentes participations à la concertation ont fait l'objet d'une codification et d'une saisie avant traitement par un logiciel statistique permettant une analyse plus fine.

Chaque contact lors d'une permanence donnait lieu à la création d'une fiche sur laquelle le représentant du maître d'ouvrage prenait des notes et remplissait à la fin de l'entretien une grille d'analyse.

Cette même grille a également servi pour analyser les courriers papier et électroniques parvenus au maître d'ouvrage pendant la durée de la concertation ainsi que les mentions reportées sur les différents registres mis à disposition dans chacune des communes de l'aire d'études.

Ces remarques, avis, etc, ont ainsi été lus et analysés selon la même grille afin de permettre d'évaluer la participation à la concertation selon différents critères.

Outre l'approche statistique, les contributions écrites et les entretiens ont été analysés dans leur contenu et font l'objet d'une analyse qualitative décrite dans le chapitre suivant.



*Un registre était tenu à disposition dans chaque mairie*



## ■ Les modes de contact et la participation

Par rapport à la première phase de concertation sur les fuseaux en 2011, on observe une participation globale sensiblement inférieure (416 en 2012 contre 898 en 2011, soit une baisse de 53%).

Modes de contacts	Nombre	%
Permanences (contact personnel)	133	32%
Permanences (annotation sur registre)	27	6%
Registres en mairie	227	54%
Mails et courriers	29	7%
<b>Total</b>	<b>416</b>	<b>100 %</b>

La proportion d'expressions « à distance » (mails et courriers) a nettement baissé par rapport à la concertation sur les fuseaux et au débat public ; les personnes se sont déplacées aussi bien pour des contacts avec les représentants de la DREAL Midi-Pyrénées (32%) que pour annoter les registres en mairie (54 %).

## 133 CONTACTS LORS DES PERMANENCES

Les 6 permanences ont permis d'accueillir 133 personnes.

Permanences	Entretiens
SAIX le 6 février	19
Villeneuve-Lès-Lavaur le 7 février	31
CUQ-TOULZA le 8 février	16
SAINT-GERMAIN-DES-PRES le 9 février	18
VERFEIL le 10 février	24
TEULAT le 28 février	25
<b>Total*</b>	<b>133</b>

Plus de 9 entretiens sur 10 étaient essentiellement dédiés à exprimer une position sur un tracé particulier.

Ces personnes (97 % étaient propriétaires) habitaient majoritairement près du projet, pour 52% d'entre elles directement dans l'emprise d'une des variantes de tracés.

Les problématiques agricoles étaient abordées par 86 % d'entre elles.

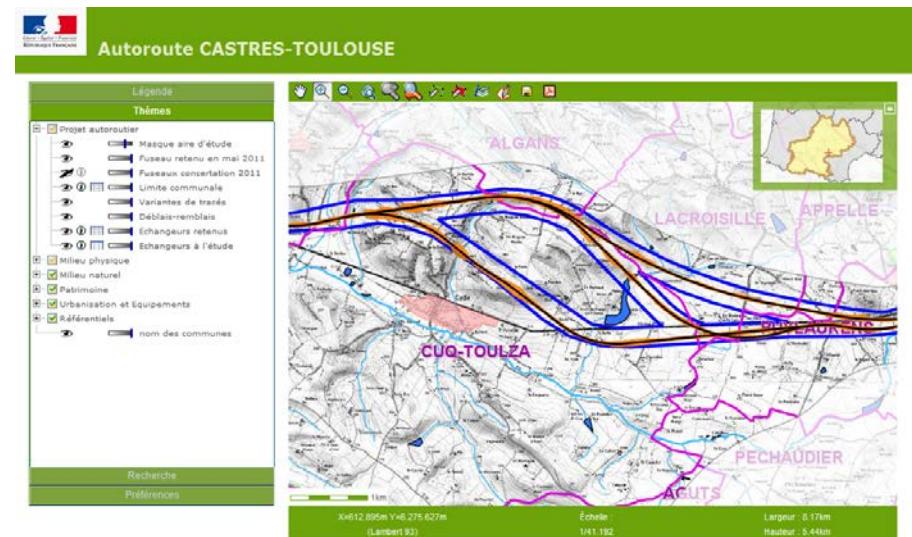
## FREQUENTATION IMPORTANTE DU SITE INTERNET :

Le site internet a enregistré une fréquentation importante pendant la période du 23 janvier au 15 mars 2012 :

- 4184 visites (2917 visiteurs uniques)
- 17 604 pages vues
- 4,21 pages vues par visites
- 4 mn 27 de temps moyen passé sur le site.

### *Les pages les plus vues :*

- Page d' « accueil » 5 020 pages vues (soit 28,52%)
- Page « Zoomer sur le territoire » 1 749 pages vues (soit 9,94%)
- « Le dossier de concertation » 1 281 pages vues (soit 7,28 %)
- « Les cartes » 1 249 pages vues (soit 7,09 %)
- « Le fuseau d'étude retenu » 1 183 pages vues (soit 6,72%)
- « Les fuseaux secteur par secteur » 1 017 pages vues (soit 5,8%)
- « La Concertation sur les échangeurs et l'itinéraire de substitution » 738 pages vues (soit 4,19 %)



*Une majorité des consultations du site internet portait sur les cartes que chacun pouvait visualiser avec le niveau de zoom de son choix, puis télécharger et imprimer.*

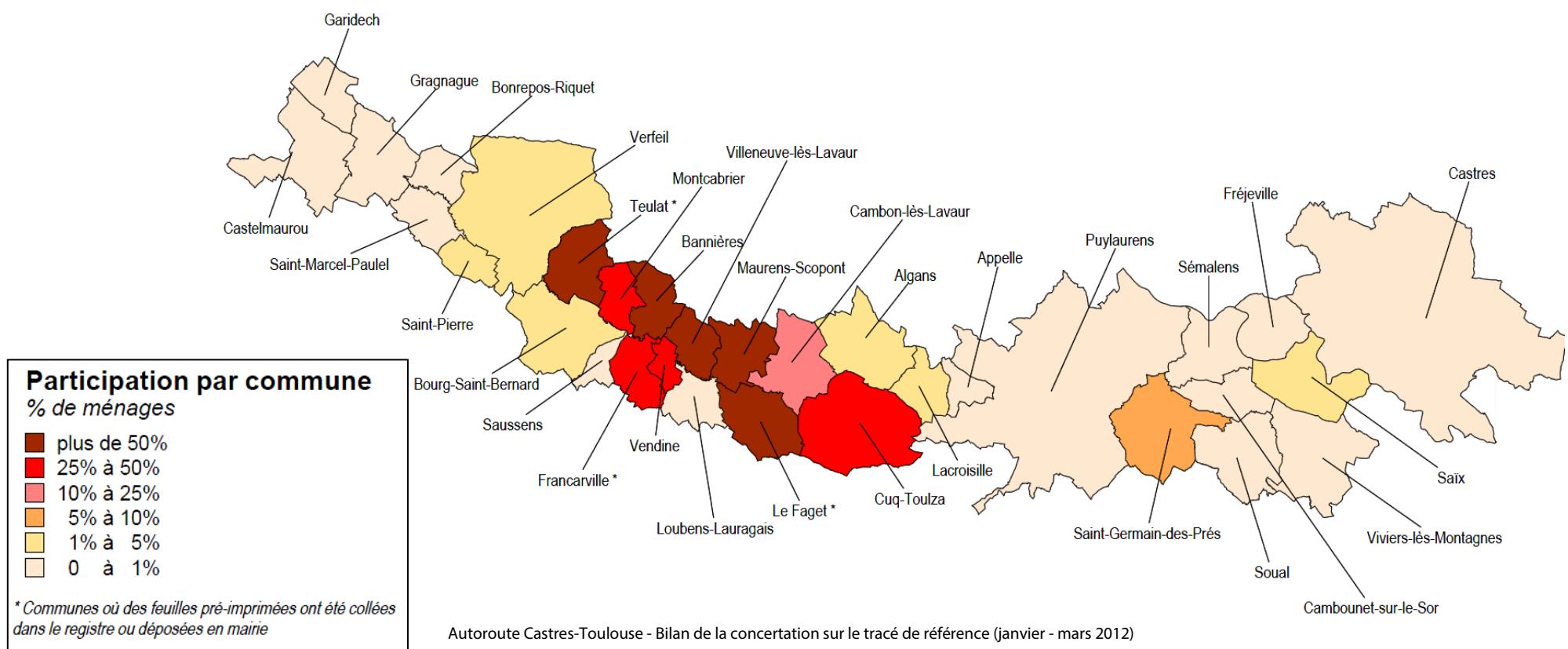
## ■ Le taux d'expression

La carte ci-dessous représente en quelque sorte le taux d'expression calculé pour chaque commune en faisant le rapport suivant :

*Nombre total d'avis exprimés / nombre de ménages de la commune.*

Comme lors de la première phase, très peu d'habitants de Castres ont exprimé un avis (0,1% de la population) alors que le taux d'expression « hors Castres » s'élève à 5,8 %. Il faut considérer ce pourcentage comme un ordre de grandeur dans la mesure où certains habitants se sont exprimés de plusieurs façons.

Le taux d'expression reste néanmoins très variable selon les communes : certaines d'entre elles affichent un taux particulièrement élevés (Bannières, Maurens-Scopont, Villeneuve-lès-Lavaur) tandis que d'autres (Teulat, Le Faget, Francarville) bénéficient d'un taux d'expression accru par la mise en place d'un système de feuille pré-imprimées collées dans le registre ou déposées en mairie. Les communes les moins concernées par les tracés affichent - en toute logique - un taux de participation très faible.

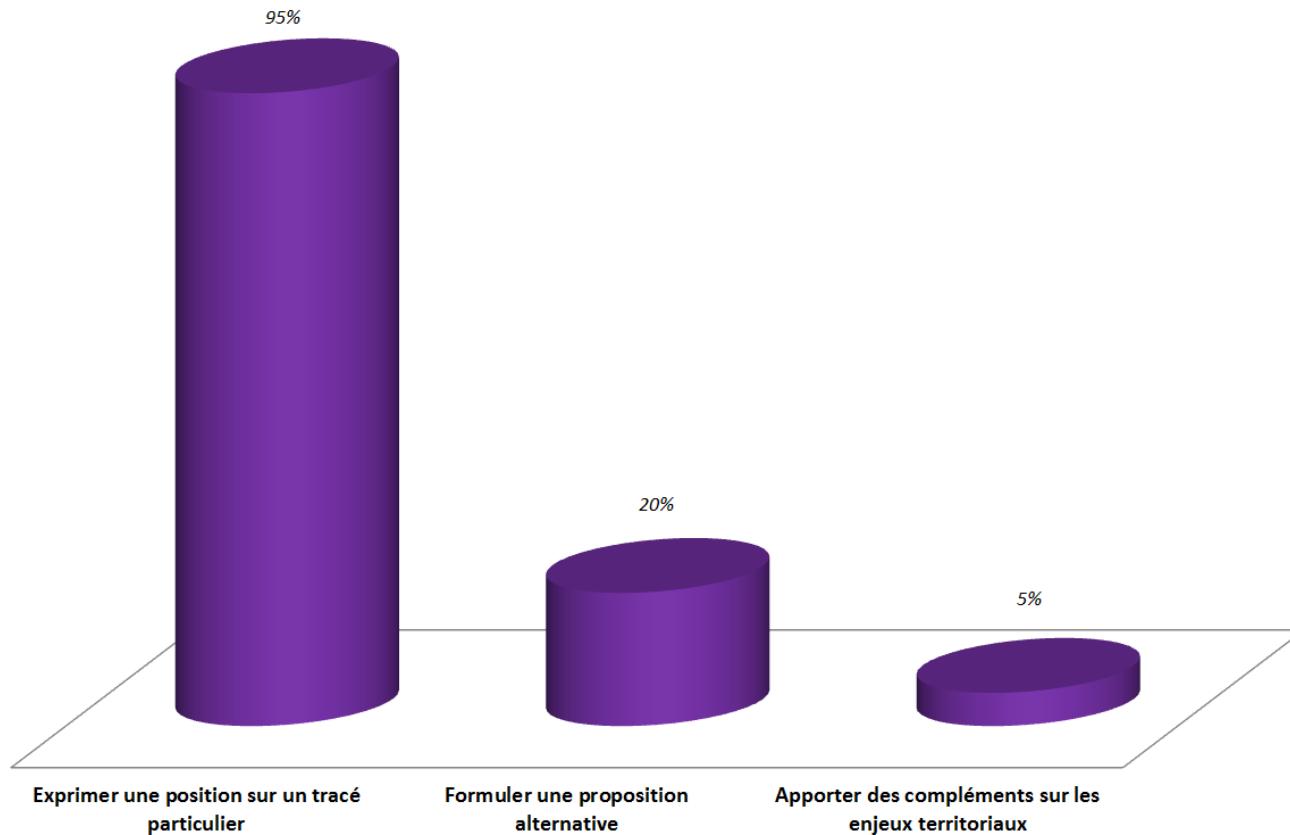


## ■ Les objectifs poursuivis par les participants évoquant plutôt un intérêt particulier

La grande majorité des participants venait évoquer des intérêts particuliers (69% des expressions). L'objectif de ces participants étant, pour la quasi-totalité d'entre eux, d'exprimer une position par rapport à un tracé.

Certains d'entre eux formulaient également une proposition alternative, notamment sur les communes de Maurens-Scopont, Vendine et Saint-Germain-des-Prés.

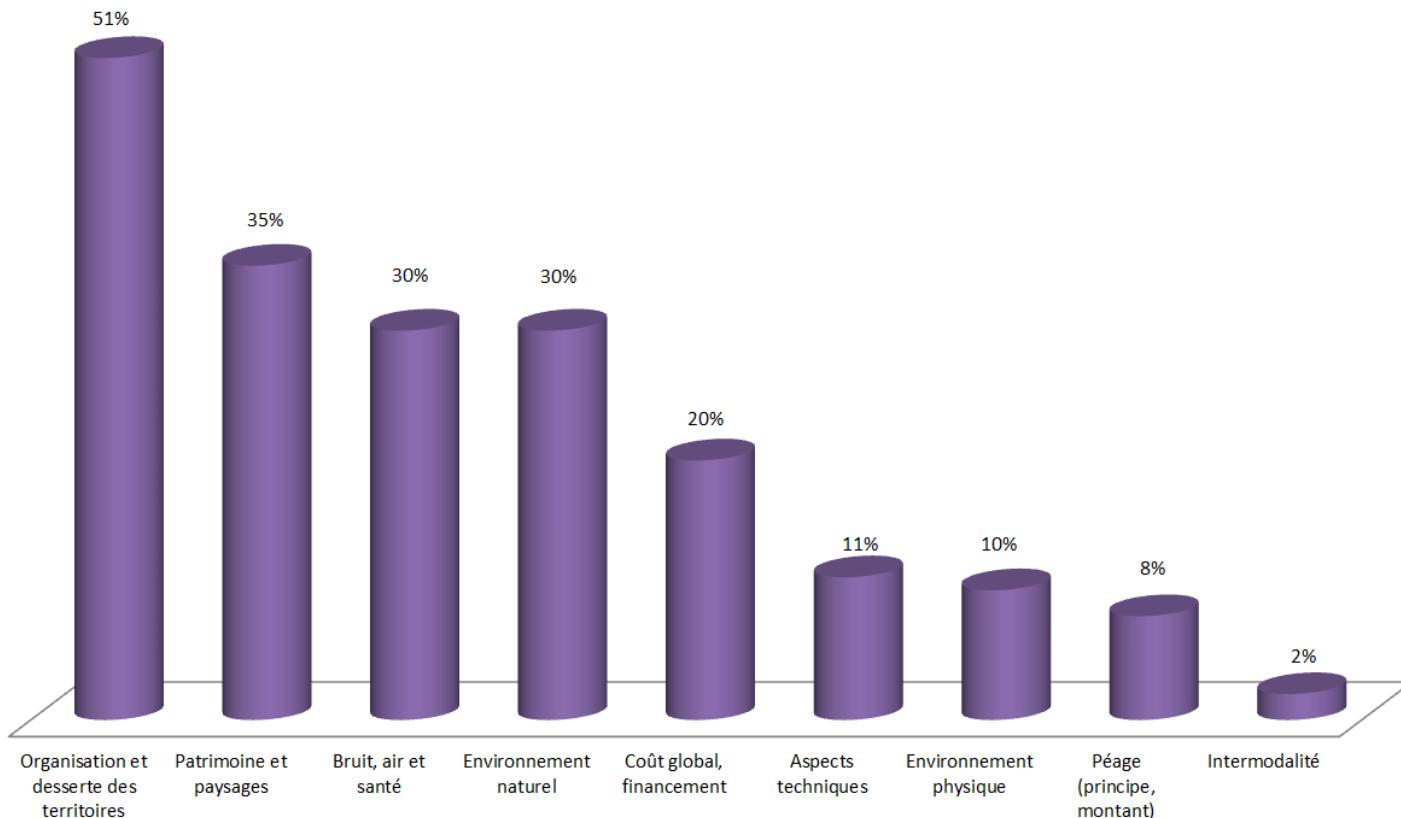
De façon générale, l'apport d'informations complémentaires sur les enjeux du territoire a été relativement faible.



## ■ Thèmes d'intérêt général abordés par les participants

L'adéquation du projet par rapport à l'organisation et à la desserte des territoires est le thème principal évoqué. Viennent ensuite « le patrimoine », « le bruit et la pollution », puis « l'environnement naturel » dans une proportion équivalente.

La dispersion des thèmes évoqués par rapport à l'effectif total des contacts traités (moins de 500) et des personnes ayant abordé un ou plusieurs thèmes (272) ne permet pas de faire d'analyse significative et fiable en fonction de la commune de résidence par exemple.



## **Le compte-rendu du garant de la concertation**

La deuxième phase de concertation s'est déroulée sous le contrôle du garant.

Son rapport a été remis lors du comité de suivi du 5 mars 2012 et retrace l'ensemble des échanges avec les élus, les institutionnels et le public depuis le mois de juin 2011, c'est-à-dire suite au choix du fuseau par Monsieur le Préfet de Région.

*Le rapport du garant de la concertation est en ligne sur le site internet.*

The screenshot shows a website for the "Castres-Toulouse" motorway project. At the top, there's a logo for the "PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES" and the "République Française". The main navigation menu includes "Rechercher ...", "Le projet", "La concertation" (which is highlighted in blue), and "Les cartes". Below the menu, there's a large image of a smiling woman, identified as Madame NERTE DAUTIER, the "Garant de la concertation". To her right, there's a sidebar with icons for "Dossier de la concertation", "Nos réponses à vos questions", "Exprimez vous ! (formulaire de contact)", "Zoomer sur les cartes", and "Espace presse". The central content area is titled "LE GARANT DE LA CONCERTATION" and contains text about the role of the garant, including their responsibilities to monitor the public participation process and their role in drafting reports. It also provides links to "Consulter la lettre de mission du garant", "Consulter le rapport de la garante", and "Consulter le rapport de la garante sur la seconde phase de la concertation". A small icon of a hand pointing is placed next to the third link. At the bottom, there's contact information for the garant: "Garant de la concertation Castres-Toulouse DREAL Midi-Pyrénées Cité administrative 2 bd Armand Duportal BP80002 - 31074 Toulouse cedex 9".

3

# Synthèse des avis et expressions par secteur



## ► Secteur 1 : de l'A68 à Verfeil

Réunion intercommunale le 30 janvier 2012 à Castelmaouou (5 élus)

Permanence auprès du public à Verfeil le 10 février 2012 (24 entretiens)

### ***Spécificité de la zone étudiée***

La bretelle autoroutière A680 est concédée aux Autoroutes du Sud de la France (ASF) et ne sera donc pas intégrée à l'appel d'offres de concession de l'autoroute Castres-Verfeil. Le doublement de l'A680 se fera dans le cadre du contrat de plan qui lie l'Etat et le concessionnaire sur les aménagements à réaliser. Ce doublement est bien sûr conditionné à la réalisation de l'autoroute Castres-Verfeil. Il n'y a pas d'autre variante de tracé sur ce secteur.

### ***Synthèse des échanges***

Les élus n'ont pas fait de remarques sur la proposition du maître d'ouvrage qui consiste à doubler la bretelle autoroutière existante. Ils ont rappelé leur demande de compléter l'échangeur autoroutier A68 / A680.

Les riverains ne se sont pas ou peu exprimés. Le tracé de l'autoroute étant connu sur ce secteur depuis la réalisation de l'A680, le projet a peu évolué sur ce secteur pour les riverains qui s'étaient exprimés lors de la concertation sur les fuseaux.

Lors de la réunion du comité de suivi, les participants n'ont pas fait de remarques sur le tracé de l'autoroute.

## ► Secteur 2 : de Verfeil à Villeneuve-lès-Lavaur

Réunion intercommunale le 3 février 2012 à Verfeil (25 élus)

Réunion d'information et d'échanges le 28 février 2012 à Vendine

Permanence du 7 février 2012 à Villeneuve-Lès-Lavaur (31 entretiens)

Permanence supplémentaire à Teulat le 28 février (25 entretiens)

Réunion supplémentaire à Verfeil le 2 mars 2012

### ***Variantes étudiées par le maître d'ouvrage***

Le secteur a été divisé en deux sous-secteurs : la déviation de Verfeil et la plaine du Girou.

Au niveau de la déviation de Verfeil, trois options sont étudiées :

- une autoroute en tracé neuf à côté de la déviation avec l'utilisation de la déviation comme itinéraire de substitution (cette option correspond au tracé nord),
- le doublement sur place de la déviation de Verfeil (RD20), l'itinéraire de substitution étant la RD112 et la route de Pylaurens (cette option correspond au tracé sud),
- le doublement sur place de la déviation de Verfeil (RD20) et construction en parallèle d'une nouvelle déviation (cette option correspond au tracé sud + déviation).

Dans la plaine du Girou, 6 tracés sont étudiés :

- le tracé 1 qui longe la RN126 par le nord,
- le tracé 2 qui longe la RN126 par le nord au niveau de Teulat, puis par le sud sur les communes de Bannières et de Montcabrier,
- le tracé 3 qui passe au sud de Nagasse avant de longer la RN126 par le nord au niveau d'En Boulou,
- le tracé 4 qui passe au sud de Nagasse, contourne En Boulou par le nord avant de longer la RN126 par le sud,
- le tracé 5 qui passe au sud de Nagasse puis à proximité de l'aérodrome avant de longer la RN126 par le sud,
- le tracé 6 qui passe au sud de Nagasse puis longe le Girou par le nord.

## **Demandes d'études complémentaires**

Au niveau de la déviation de Verfeil, lors de la réunion intercommunale du 3 février, la DREAL a proposé au conseil général de la Haute-Garonne et au conseil municipal de Verfeil, d'étudier, dans le cas du tracé sud, la reconstitution d'une déviation avec les mêmes fonctionnalités que la déviation existante mais avec des caractéristiques différentes. Cette déviation pourrait être au niveau du terrain naturel avec des carrefours plans au niveau des intersections.

Dans la plaine du Girou, l'association Avenir 81 a proposé une adaptation du tracé 6 qui longerait le Girou par le nord au niveau du hameau de Sainte-Germaine (Bourg-Saint-Bernard). Suite à une étude technique réalisée par le maître d'ouvrage, un courrier de réponse a été adressé à l'association Avenir 81. L'étude a montré que cette adaptation augmentait les impacts du tracé 6 sur les plans humains, écologiques et patrimoniaux et avaient un impact similaire sur le milieu physique et l'activité agricole.

Le Groupe de Travail Environnement a demandé d'éviter, dans le cas des tracés 1 et 2, le domaine de Bazialgues (Verfeil) et les enjeux écologiques qui y sont liés. Cette demande sera prise en compte dans la poursuite des études.

## **Synthèse des échanges**

### **■ Concernant la déviation de Verfeil**

Les élus ont manifesté une vive opposition à la suppression de la déviation. Les élus de Verfeil ont exprimé une préférence pour le tracé sud avec la reconstitution d'une déviation, cette dernière ayant les mêmes fonctionnalités et, de préférence, des caractéristiques différentes de la déviation actuelle (route au niveau du terrain naturel). Ils ont aussi indiqué leur inquiétude concernant la préservation et le fonctionnement de la station d'épuration. Ils ont précisé qu'ils étaient prêts à étudier mais pas à financer le déplacement de cet équipement.

Les riverains se sont exprimés en faveur du tracé sud avec une déviation en parallèle. Certains ont exprimé leur inquiétude quant à l'impact de l'autoroute sur le champ d'expansion des crues et sur le cadre de vie. Au niveau de l'échangeur, les riverains souhaitent connaître l'emprise de l'autoroute et de cet échangeur ainsi que les dispositifs paysagers et anti-bruit qui seront mis en œuvre.

La chambre d'agriculture de la Haute-Garonne s'est exprimée par délibération en faveur de la proposition de la DREAL (tracé sud et itinéraire de substitution composé de la route de Puylaurens et de la RD112). Le conseil général de la Haute-Garonne a rappelé, lors du comité de suivi, son opposition au doublement de la déviation de Verfeil.

## ■ Concernant la plaine du Girou

Les élus de Teulat se sont prononcés contre les tracés 1 et 2, et ont manifesté une préférence pour le tracé 3. Les élus de Montcabrier se sont prononcés contre les tracés 1 et 2, et ont manifesté une préférence pour les tracés 5 et 6. Les élus de Bourg-Saint-Bernard se sont prononcés pour le tracé 2. Les élus de Bannières ont indiqué leur préférence pour les tracés 5 et 6.

Les riverains situés au nord de la RN126 se prononcent généralement en faveur du tracé 6, c'est le cas notamment des habitants du hameau La Grèze (Bannières). L'association Avenir 81 se prononce aussi en faveur du tracé 6 en demandant une adaptation de tracé au niveau de Sainte-Germaine (Bourg-Saint-Bernard) évitant deux franchissements du Girou mais avec un fort impact sur les habitations du hameau. Les riverains situés entre la RN126 et le Girou se sont majoritairement exprimés contre le tracé 6 arguant que ce tracé détruirait la seule orientation agréable (moins bruyante et paysage remarquable) de leur maison. Les riverains situés au sud du Girou se prononcent généralement en faveur des tracés 1 et 2.

La pétition de Teulat exprime principalement la position des habitants situés au nord de la RN126 ; elle ne reflète pas l'opinion des habitants du hameau de Nagasse.

Les riverains sont particulièrement préoccupés par le risque de dégradation du cadre de vie (bruit et paysage), la problématique des rétablissements routiers, la perte de terres agricoles, le risque d'aggravation des inondations. Ceux qui sont situés dans l'emprise

d'un tracé souhaitent une prise de décision rapide statuant l'emprise définitive.

La pétition de l'association Terres et coteaux du lauragais, tout en rappelant son opposition à l'autoroute exprime une position plutôt en faveur des tracés nord notamment pour réduire les impacts sur les terres les plus fertiles de la vallée du Girou. Elle est signée notamment par des habitants situées plutôt dans la vallée du Girou, au sud.

Lors de la réunion du groupe de travail Environnement a été évoquée la possibilité d'adapter les tracés 1 et 2 pour passer au nord du domaine de Bazialgues (Verfeil) qui concentre les enjeux écologiques avec la présence de la genette commune, du gobemouche gris et de la grenouille agile. Cette adaptation de tracé rapprocherait l'autoroute des bâtis situés sur les hauteurs en restant toutefois à plus de 300 mètres. A l'exception du domaine de Bazialgues, les participants, hormis l'association Avenir 81, n'ont pas fait de remarques sur la proposition du maître d'ouvrage.

Lors de la réunion d'information et d'échanges le 28 février 2012 à Vendine, les élus de Vendine ont rappelé leur opposition à l'implantation d'un échangeur à l'ouest de la RD11 et ont demandé que le tracé soit déplacé au plus proche de la RN126. L'inquiétude porte principalement sur l'augmentation relative de trafic sur la RD11 et donc sur les nuisances sonores.

Lors du comité de suivi, la chambre d'agriculture du Tarn s'est prononcée en faveur du tracé 6. La chambre d'agriculture de la Haute-Garonne approuve la proposition du maître d'ouvrage (tracé 2).

## ► Secteur 3 : de Villeneuve-lès-Lavaur à Puylaurens

Réunion intercommunale le 1er février 2012 à Cuq-Toulza (25 élus)

Réunion d'information et d'échanges le 27 février 2012 à Maurens-Scopont

Réunion d'information et d'échanges le 12 mars 2012 à Algans

Permanence du 8 février 2012 à Cuq-Toulza (16 entretiens)

### ***Variantes étudiées par le maître d'ouvrage***

Le secteur a été divisé en deux sous-secteurs : le contournement du château de Scopont et le contournement de Cuq-Toulza.

Au niveau de la déviation du château de Scopont, deux tracés sont étudiés :

- le tracé nord qui longe la RN126,
- le tracé sud qui longe le Girou.

Au niveau de Cuq-Toulza, 3 tracés sont étudiés :

- le tracé nord qui longe la limite communale de Cuq-Toulza et passe au nord de La Bourdette,
- le tracé médian qui s'inscrit sur la commune de Cuq-Toulza et proche de la limite communale,
- le tracé sud qui passe entre Montauquier et le bourg de Cadix puis longe la RN126.

### ***Demandes d'études complémentaires***

Suite aux expressions lors de la réunion intercommunale, la DREAL a décidé d'étudier une adaptation du tracé nord qui longerait la RN126 depuis le château de Scopont jusqu'à En Valette. Deux adaptations ont été proposées l'une passant au nord et l'autre passant au sud d'En Valette.

→ fiche technique n°4 « Maurens-Scopont / Cambon-lès-Lavaur : adaptation ponctuelle du tracé »

## *Synthèse des échanges*

### ■ Concernant le château de Scopont

Les élus du Faget et de Loubens-Lauragais sont favorables au tracé nord, proposé par la DREAL. Les élus de Cambon-lès-Lavaur sont favorables à un tracé nord adapté qui longerait la RN126 par le nord au niveau d'En Pradines afin de réduire l'impact agricole et d'exproprier les familles présentes dans ce hameau (considéré comme un moindre impact comparé aux nuisances d'une infrastructure longeant le hameau). Cette adaptation aurait un impact fort sur le hameau d'Esclauzolles (Maurens-Scopont) regroupant des entreprises et des habitations. Les élus de Maurens-Scopont sont opposés au tracé nord et à l'adaptation de ce tracé.

Les habitants d'Esclauzolles (commune de Maurens-Scopont) se sont majoritairement opposés au tracé nord adapté et ont rappelé leur opposition au tracé nord. L'entreprise Huck Occitania (environ 20 employés), implantée à Esclauzolles en bordure de la RN126, souhaite une décision rapide afin de poursuivre son développement, quitte à devoir se réimplanter sur un autre site. Les habitants du Faget se sont exprimés, au travers d'une pétition, pour le tracé nord.

Par délibération, la chambre d'agriculture du Tarn s'est prononcée en faveur du tracé sud alors que la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne s'est prononcée en faveur du tracé nord. Lors du comité de suivi, les participants n'ont pas fait de remarques.

### ■ Concernant Cuq-Toulza

Les élus de Cuq-Toulza se sont prononcés en faveur de la proposition du maître d'ouvrage (tracé nord) et sont opposés au tracé sud. Les élus d'Algans et de Lacroisille sont favorables au tracé sud et opposés au tracé nord.

Les habitants d'Algans et de Lacroisille se sont très peu exprimés. Les habitants de Cuq-Toulza se sont exprimés de manière très forte en faveur du tracé nord, proposé par le maître d'ouvrage et contre le tracé sud.

En groupe de travail environnement, une association environnementale a souligné les pratiques agricoles raisonnées de la plus grande exploitation du tracé, qui sera impactée par le tracé nord. La FDSEA du Tarn a abondé dans ce sens.

Par délibération, la chambre d'agriculture du Tarn s'est prononcée en faveur du tracé sud. Lors du comité de suivi, les participants n'ont pas fait de remarques.

## ► Secteur 4 : de Puylaurens à Soual

Réunion intercommunale le 2 février 2012 à Saint-Germain-des-Prés (9 élus)

Permanence du 9 février 2012 à Saint-Germain-des-Prés (18 entretiens)

### ***Variantes étudiées par le maître d'ouvrage***

Le secteur comprend la déviation de Puylaurens, déjà existante. Un seul tracé est présenté entre la déviation de Puylaurens et la déviation de Soual.

### ***Demandes d'études complémentaires***

Lors de la réunion intercommunale, il est apparu que le tracé proposé par le maître d'ouvrage pouvait être adapté pour une meilleure prise en compte des habitations situées de part et d'autre du projet. L'adaptation de tracé proposée consiste, au lieu-dit La Trappe Haute, à franchir la RN126 au plus vite et à s'inscrire en déblai, c'est-à-dire que l'autoroute serait en-dessous du terrain naturel. Le tracé, toujours en déblai, longe ensuite la RN126 par le nord et au plus près de cette route au droit des lotissements de Plaisance et de En Sarrat.

→ fiche technique n°1 « Saint-Germain-des-Prés : adaptation ponctuelle du tracé »

La chambre d'agriculture du Tarn a demandé une adaptation du tracé au niveau du raccordement avec la déviation de Soual afin de se rapprocher au maximum de la RN 126.

### ***Synthèse des échanges***

Les élus se sont exprimés en faveur du tracé proposé par la DREAL. Ils ont exprimé leurs inquiétudes quant à la prise en compte des nuisances sonores et paysagères. Les élus de Soual ont rappelé leur demande d'étudier un itinéraire de substitution qui serait parallèle à la déviation existante, esquissant même un tracé.

Les riverains n'ont pas remis en question le tracé proposé. L'adaptation de tracé côté ouest réduit l'impact agricole du projet autoroutier. Les riverains demandent des précisions sur les mesures anti-bruit, les aménagements paysagers et les rétablissements routiers.

Lors du comité de suivi, la chambre d'agriculture du Tarn a approuvé le projet d'adaptation côté ouest et demande un tracé similaire côté est pour réduire l'impact agricole du projet.

## ► Secteur 5 : de Soual à Castres

Réunion intercommunale le 31 janvier 2012 à Cambounet-sur-le-Sor (9 élus)

Permanence du 6 février 2012 à Saïx (19 entretiens)

### ***Variantes étudiées par le maître d'ouvrage***

Un seul tracé est présenté entre la déviation de Soual et la rocade de Castres.

### ***Demandes d'études complémentaires***

L'établissement BIGARD (environ 500 employés) a demandé une adaptation du tracé au niveau de son entreprise afin de supprimer l'impact sur ses parcelles.

### ***Synthèse des échanges***

Les élus se sont exprimés en faveur du tracé proposé par la DREAL. Les élus de Soual ont demandé d'étudier un itinéraire de substitution qui serait parallèle à la déviation existante, esquissant même un tracé.

L'établissement BIGARD a demandé une adaptation du tracé qui s'affranchirait des parcelles qu'il détient. Les riverains demandent des précisions sur les mesures anti-bruit, les aménagements paysagers, notamment aux abords de la base de loisirs et les rétablissements routiers. Ils souhaitent une décision rapide statuant l'emprise définitive et garantissant la réalisation de l'infrastructure.

Lors du comité de suivi, les participants n'ont pas fait de remarques.